



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

8 avril 2022

Rapport de la cent soixante-neuvième session du Conseil pour adoption

Questions de procédure

Questions liminaires¹

1. La cent soixante-neuvième session du Conseil s'est tenue le 8 avril 2022 sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.
2. Cette session d'un jour du Conseil, qui n'était pas programmée, a été organisée conformément au paragraphe 1 de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 4 de l'article II du Règlement intérieur du Conseil, à la demande écrite de 43 États membres et après consultation du Directeur général et du Président indépendant du Conseil.
3. La session a été organisée selon des modalités hybrides, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique qui en découlent. Ainsi, certains représentants ont participé à la session en personne, au Siège de la FAO, et d'autres en visioconférence.
4. Le Conseil a confirmé, conformément à l'article VIII de son Règlement intérieur, qu'il consentait à la suspension de l'application des articles incompatibles avec l'organisation d'une session selon des modalités hybrides, en particulier l'article II, paragraphe 3 du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au Siège de l'Organisation.

Allocution du Directeur général²

5. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour³

6. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour de la session.
7. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents⁴

8. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: M. Khaled Ahmad Zekriya (Afghanistan); M^{me} Demitu Hambisa Bonga (Éthiopie); M^{me} Michèle Pranchère-Tomassini (Luxembourg).

¹ CL 169/PV/1; CL 169/PV/..

² CL 169/PV/1; CL 169/PV/..

³ CL 169/1; CL 169/INF/4; CL 169/PV/1; CL 169/PV/..

⁴ CL 169PV/1; CL 169/PV/..

Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)⁵

1. Le Conseil a rejeté, par voie de scrutin, une motion d'ajournement de séance, telle que visée par les dispositions de l'article XII, paragraphes 21 et 24, du Règlement général de l'Organisation (RGO)⁶.
2. Le Conseil a décidé, par voie de scrutin^{7,8}, d'adopter la proposition contenue dans le document portant la cote CL 169/4, dont 80 Membres de la FAO, y compris 22 États membres du Conseil, se sont portés co-auteurs, tel qu'indiqué dans le document portant la cote CL 169/4 Add.1. En conséquence, le Conseil a adopté la décision ci-après:

3. Le Conseil:

- a) a fait sienne et réaffirmé la résolution adoptée le 2 mars 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa onzième session extraordinaire d'urgence (A/RES/ES-11/1);
- b) a déclaré que l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avec la participation du Bélarus, est contraire aux objectifs et aux buts de l'Organisation qui figurent dans le préambule de la Constitution et aux obligations acceptées par la Fédération de Russie et le Bélarus en tant que Membres de l'Organisation, et a exigé la cessation immédiate de l'usage de la force contre l'Ukraine, y compris la prise pour cible de civils et d'infrastructures civiles d'approvisionnement alimentaire et de production agricole et l'aggravation de l'insécurité alimentaire mondiale;
- c) s'est dit extrêmement préoccupé par les conséquences du conflit sur l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde, du fait que l'Ukraine, la Fédération de Russie et la région sont parmi les plus gros exportateurs mondiaux de céréales, de graines oléagineuses et d'autres produits agricoles, alors que des millions de personnes sont déjà en proie à la famine ou exposées à un risque immédiat de famine ou à une grave insécurité alimentaire dans plusieurs régions du monde;
- d) a souligné l'importance du rôle joué par la FAO, en coordination et en collaboration avec d'autres entités et organes compétents des Nations Unies, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, dans l'examen, dans les limites de son mandat, des conséquences du conflit en Ukraine et sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales;

⁵ CL 169/3; CL 169/3 Add.1; CL 169/4; CL 169/4 Add.1; CL 169/5; CL 169/6; CL 169/7; CL 169/PV/1; CL 169/PV/2; CL 169/PV/..; CL 169/PV/..;

⁶ L'Indonésie a émis une déclaration expliquant son vote, laquelle figure dans le compte rendu *in extenso* de la session (CL 169/PV/..).

⁷ Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 27; voix pour: 23; voix contre: 4; abstentions: 16.

⁸ Le Brésil, l'Égypte et l'Indonésie ont émis une déclaration expliquant leur vote, laquelle figure dans le compte rendu *in extenso* de la session (CL 169/PV/..).

e) **a demandé** au Directeur général:

- i. **de tirer parti du rôle de la FAO, en tant qu'organisation détentrice de connaissances, pour suivre de près les conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données relatives aux effets du conflit sur les systèmes alimentaires;**
- ii. **d'examiner les conséquences du conflit sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et du Programme de travail et budget 2022-2023, et de formuler des recommandations à ce sujet;**
- iii. **de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires;**
- iv. **de tenir les Membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;**

f) **a décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de la FAO, qui aura lieu en juin 2022.**

4. Le Conseil, à l'issue d'un vote par appel nominal qui s'est tenu conformément aux dispositions de l'article XII, paragraphe 7, alinéa a), du RGO, a rejeté la proposition qui lui était présentée pour décision dans le document portant la cote CL 169/6⁹.
5. Par ailleurs, les membres du Conseil ont insisté sur le rôle de premier plan que la FAO jouait dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, et ont souligné qu'il importait de poursuivre les travaux dans le cadre de l'Acte constitutif et du mandat qui sont ceux de la FAO en sa qualité d'organisation spécialisée du système des Nations Unies.
6. Le Conseil a examiné les documents portant les cotes CL 169/3 et CL 169/3/Add. 1, intitulés *Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, et les Membres ont souligné qu'il fallait mener des actions et prendre des mesures conjointes et coordonnées, et notamment que la FAO prête assistance aux Membres, pour résoudre les difficultés actuelles et atténuer l'impact sur la sécurité alimentaire aux niveaux national et mondial, soit:

⁹ L'Indonésie a émis une déclaration expliquant son vote, laquelle figure dans le compte rendu *in extenso* de la session (CL 169/PV/..).

- a) faire en sorte que le commerce de denrées alimentaires et d'engrais se poursuive afin que la Fédération de Russie et l'Ukraine puissent satisfaire leurs besoins de production et de consommation nationaux ainsi que la demande mondiale;
 - b) trouver de nouvelles sources, plus variées, d'approvisionnement alimentaire afin que les pays qui dépendent directement des importations de produits alimentaires provenant d'Ukraine et de Fédération de Russie puissent amortir les chocs dus à la guerre et restent résilients;
 - c) venir en aide aux groupes vulnérables, tels que les bénéficiaires du plan d'intervention rapide de la FAO pour l'Ukraine (mars-mai 2022), notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et ceux qui sont directement touchés par la guerre;
 - d) éviter les réponses politiques au cas par cas, en évaluant attentivement les mesures adoptées dans les pays concernés par d'éventuels bouleversements découlant de la guerre pour les mettre en balance avec les effets préjudiciables qu'elles pourraient avoir sur les marchés internationaux à court et à long termes;
 - e) renforcer la transparence des marchés mondiaux et faciliter le dialogue et la coordination entre les Membres à l'aide d'initiatives telles que le Système d'information sur les marchés agricoles du G20;
 - f) freiner la propagation de la peste porcine africaine.
7. Le Conseil a exprimé ses remerciements à la FAO pour son travail en Ukraine et dans d'autres zones touchées par un conflit, a pris note des informations données par l'Organisation et a souligné qu'il était important de préserver l'intégrité des décisions prises antérieurement par le Conseil et la Conférence en ce qui concerne le Cadre stratégique 2022-2031.

Annexe A

Ordre du jour de la cent soixante-neuvième session du Conseil

1. Allocution d'ouverture du Président indépendant du Conseil
2. Allocution du Directeur général

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Point 2: Élection des trois vice-présidents

Point 3: Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Point 4: Autres questions

Annexe B

Liste des documents

CL 169/1	Ordre du jour provisoire
CL 169/3	Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CL 169/3 Add.1	Additif 1 – Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CL 169/4	Annexe aux lettres des Membres de la FAO – Proposition de texte soumise au Conseil pour examen et décision
CL 169/4 Add.1	Lettre de 80 Membres de la FAO co-auteurs de la proposition de décision du Conseil
CL 169/5	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition pour la cent soixante-neuvième session du Conseil
CL 169/6	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition de projet de conclusions
CL 169/7	Lettre du Nicaragua – Proposition relative à l'ordre du jour de la cent soixante-neuvième session du Conseil

Série CL 169 INF

CL 169/INF/2	Lettres des Membres de la FAO – Demande de convocation d'une session du Conseil non programmée et proposition d'ordre du jour et de projet de décision
CL 169/INF/3	Lettre de la Fédération de Russie – Proposition pour la cent soixante-neuvième session du Conseil
CL 169/INF/4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 169/INF/5	Lettre des États-Unis d'Amérique et de la France – proposition formelle soumise au Conseil pour décision

Autres documents

Liste des délégués et observateurs

**CL 169/Projet de
rapport**

Projet de rapport du Conseil réuni en plénière

Série CL 169 PV

CL 169/PV/1 à

Comptes rendus *in extenso* des séances plénières

CL 169/PV/2

Série CL 169 OD

CL 169/OD/1

Programme des séances